

[24] ESPAGNE

Les crucifix retirés des lieux publics

Le gouvernement socialiste compte prochainement déposer un projet de loi sur la liberté de religion qui prône le caractère laïc de l'Etat espagnol. Le Parti populaire dénonce un texte inopportun alors que le pays est durement confronté à la crise économique.

Par **Geoffrey Dirat**

Finis les crucifix dans les administrations, comme les cérémonies officielles « à caractère religieux ». Le gouvernement de José Luis Zapatero s'apprête à présenter un projet de loi sur « la liberté de religion ». Selon le quotidien *El País*, qui en a révélé le contenu ce dimanche, le texte prévoit que l'Etat respecte une « stricte neutralité », en évitant « toute confusion entre fonction publique et activités religieuses ». Une révolution dans une Espagne très pieuse – 80% des Ibères affirment croire en Dieu, qu'il s'appelle Jésus, Yahvé, Allah, ou Shiva –, où l'Eglise catholique demeure très influente. Et surtout très présente. Car si la constitution de 1978 pose le principe d'un pouvoir aconfessionnel, les croix s'affichent encore ostensiblement sur les façades des édifices publics espagnols.

LAICITÉ REAFFIRMÉE. Trente ans après la

fin de la dictature franquiste, qui avait érigé le catholicisme au rang de religion d'Etat, « il est temps de modifier la loi sur la liberté religieuse », estime la vice-premier ministre Maria Teresa Fernandez de la Vega. « Pour l'adapter à la réalité de l'Espagne d'aujourd'hui » et parce que « le caractère laïque de l'Etat exige une plus grande neutralité du phénomène religieux », explique la numéro 2 du gouvernement, qui veut prévenir « les situations de discrimination ». Mais aussi tenir une vieille promesse électorale du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol), maintes fois reportée pour s'éviter les foudres de l'Eglise catholique, dont la hiérarchie s'est farouchement opposée à plusieurs réformes socialistes, notamment le mariage gay, ou plus récemment la libéralisation de l'avortement.

Une chose est sûre, la nouvelle loi « en préparation » ne va pas détendre l'atmosphère entre le clergé et le gouvernement. Les crucifix devront en effet disparaître de tous lieux publics – écoles, hôpitaux, municipalités, etc. –, « sauf ceux ayant une valeur historique, artistique, architectural et culturel protégée par les lois ». Les ministres ne prêteront plus serment devant une croix lors des cérémonies d'investiture. Quant aux funérailles d'Etat, elles se dérouleront « sans aucun cérémonial à caractère religieux », à moins que les familles du ou des défunts en fassent expressément la demande.

AVANTAGE FISCAL. Sur le fond, le texte pose clairement le principe de la laïcité et redéfinit l'étendue des droits à la liberté de religion et de conscience. Il prévoit aussi de doter quatre nouvelles religions du statut d'« enracinement notoire ». Les

LE CHIFFRE

73,7 %

C'est le nombre d'Espagnols qui se déclarent catholiques. Parmi ces fidèles, 15,9% affirment assister à la messe tous les dimanches, ou presque, tandis que 56,8% d'entre eux ne mettent quasiment jamais les pieds dans une église.

mormons, les témoins de Jéhovah, les bouddhistes et les orthodoxes se retrouveraient alors sur le même pied d'égalité que les catholiques, les protestants, les juifs et les musulmans, avec la possibilité d'allouer à leur Eglise 0,7% de leur impôt sur le revenu.

En pleine crise économique, l'opposition considère que le gouvernement a d'autres chats à fouetter que « de reconnaître de nouveaux droits. Ce n'est vraiment pas la priorité », affirme James Cervera, le porte-parole des députés du Parti populaire, déplorant une loi « symbolique » qui « n'intervient pas sur les questions de fond ». De son côté, la majorité socialiste semble résolue à faire passer son projet de loi avant la fin de l'été. ←